

OBJET DU MARCHÉ :

**INSTALLATION D'UNE CABINE DE
PROJECTION NUMÉRIQUE**

MODE DE PASSATION : PROCÉDURE ADAPTÉE

**CAHIER DES CLAUSES
TECHNIQUES PARTICULIÈRES**

(C.C.T.P.)

Marché de Fournitures Courantes et Services
(Suivant article 28 du Code des Marchés publics)

Maître d'Ouvrage

MAIRIE DE MAROMME

Place Jean Jaurès - 76150 MAROMME
Tél : 02.32.82.22.00 - Fax : 02.32.82.22.28

S O M M A I R E

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ	3
ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ	3
Décomposition en tranches et lots	
Options	
Variantes	
ARTICLE 3 – PRINCIPES GÉNÉRAUX	3
Garantie du matériel	
Livraison et installation du matériel	
Délais d'exécution	
Période d'intervention	
ARTICLE 4 – DESCRIPTIF TECHNIQUE	5
4.1- Offre de base : Fourniture et pose d'un projecteur 4 K	5
4.2- Options	7
4.3- Variante : Fourniture et pose d'un projecteur numérique 2 K	7
ARTICLE 5 – INSTALLATION	7
ARTICLE 6 – DÉTAILS DE L'INSTALLATION EXISTANTE	8
ARTICLE 7 – CONTRAT DE MAINTENANCE	8
ARTICLE 8 – FORMATION DU PERSONNEL	8

ARTICLE 1 – OBJET DU MARCHÉ

La ville de Maromme souhaite installer un **équipement de cinéma numérique** à l'Espace culturel Beaumarchais. Le présent marché comprend la fourniture, la livraison et la pose de l'ensemble du matériel suivant description et spécifications techniques figurant au présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP).

Le présent marché a pour objet de préciser les spécifications techniques de la future installation. L'Opérateur économique peut proposer une variante définie ci-dessous et il est obligatoirement tenu de répondre aux options détaillées dans le présent CCTP.

ARTICLE 2 – FORME DU MARCHÉ

Le présent marché est un marché de fournitures et services passé sous la forme d'une procédure adaptée suivant Article 28 du Code des Marchés Publics.

Décompositions en tranches et en lots :

Il s'agit d'un marché à lot unique :

OFFRE DE BASE : FOURNITURE ET POSE D'UN PROJECTEUR NUMERIQUE 4 K

Options :

- option 1 : Jeu de disques durs supplémentaire
- option 2 : T.M.S. (Theater Management System)
- option 3 : Dispositif pour malentendants et déficients visuel

Variantes :

Les variantes autorisées concernent uniquement la fourniture et la pose d'un projecteur 2 K, évolutif 4 K (avec chiffrage de l'évolution).

ARTICLE 3 – PRINCIPES GENERAUX

L'ensemble du matériel devant être livré, installé et prêt à fonctionner. Le matériel proposé **devra répondre intégralement aux normes ISO et spécifications DCI.**

Il présentera les caractéristiques suivantes :

- Etre facilement utilisable et opérable : interface en français, simplicité de mise en œuvre....
- Fiable
- Assistance téléphonique disponible pendant toute la durée de la garantie 24H/24 et 7J/7 (numéro d'appel à fournir)

Garantie :

La garantie du matériel devra être totale et d'une durée de 3 ans minimum. Elle comprendra les déplacements, la main d'œuvre et l'ensemble des pièces détachées sans aucune restriction, sauf pièces d'usure normale énoncées et détaillées dans le mémoire technique.

Le titulaire du marché assurera gratuitement la mise à disposition d'un matériel de prêt de même caractéristiques techniques à compter de 48 heures de panne totale.

L'opérateur économique devra proposer pour le projecteur une extension de garantie pour des durées de 5 et de 10 ans. Le montant de ces extensions sera renseigné dans l'Acte d'engagement.

Livraison et installation du matériel :

Le matériel sera livré, installé et mis en service à l'Espace Culturel Beaumarchais (rue de la République à MAROMME) par le fournisseur en collaboration étroite avec le personnel technique.

Le titulaire est responsable du bon acheminement et du bon état du matériel. En cas de dommage, il se doit de le remplacer à l'identique sans aucune indemnité de compensation. Les risques afférents au transport, à la livraison et à la pose du matériel incombent au Titulaire du marché sans aucun supplément de prix.

La mise en place du matériel sera réalisée dans le respect des recommandations du fabricant et comprendra tous les accessoires, appareils, dispositifs de sécurité nécessaires au bon fonctionnement de l'installation, y compris le raccordement électrique jusqu'au tableau de distribution.

Le matériel sera installé dans une salle fonctionnant actuellement avec un projecteur 35 mm. Pour cela, dans la proposition, il conviendra de décrire et chiffrer le démontage des installations existantes (y compris le démontage des installations électrique jusqu'au tableau). Les impératifs techniques pourront être évalués lors de la visite obligatoire à l'issue de laquelle une attestation sera remise (se reporter à l'article 4 du CCAG).

A la fin de l'intervention, l'Opérateur Economique devra le nettoyage de son chantier et l'enlèvement des tous ses déchets (emballages, etc. ...).

L'entreprise est tenue de fournir tous les documents techniques tels que notices d'entretien et d'utilisation, schémas, détails de mise en œuvre, spécifications et notices des matériaux, avis techniques ou attestations d'assurances spéciales concernant les matériaux ou procédés non traditionnels, PV de classement et d'essais, etc ... sous format papier et CD ROM.

Chacun de ces documents devra être rédigé en français.

Tous les ouvrages décrits au présent marché sont compris livrés, posés, prêts à fonctionner.

Délais d'exécution : 4 mois à compter de la réception de l'O.S. (Il est possible de proposer un autre délai sur l'Acte d'Engagement, si plus court) suivant le calendrier de réalisation figurant ci-dessous :

Période d'intervention : Les travaux d'installation devront être exécutés pendant la période de vacances scolaires de février 2013 (Zone B), soit entre le **18 février et le 1^{er} mars 2013**.

Cette réalisation comprendra :

- Démontage du matériel existant
- Livraison et installation du matériel :
- Réception et fin d'installation :
- Formation du personnel de l'Espace culturel Beaumarchais : 2 jours

Le matériel devra impérativement être installé et en état de fonctionner
pour le 1^{er} mars 2013 au plus tard
Le personnel sera également formé à cette date

ARTICLE 4 – DESCRIPTIF TECHNIQUE

Décomposition du marché :

Offre de base : Fourniture et pose d'un projecteur numérique 4 K

Options :

- option 1 : Jeu de disques durs supplémentaire
- option 2 : T.M.S. (Theater Management system)
- option 3 : Dispositif pour malentendants et déficients visuel

Variantes :

Les variantes autorisées concernent uniquement la fourniture et la pose d'un projecteur 2 K. évolutif 4 K (avec chiffrage de l'évolution).

4.1 - OFFRE DE BASE : FOURNITURE ET POSE D'UN PROJECTEUR NUMERIQUE 4 K

❖ Projecteur 4K :

- Projecteur à technologie 4K
- Double entrée DVI
- HDCP
- Sécurité 2-Compatibilité Media Block
- écran tactile de commande en couleur
- alignement auto de la lampe 3 axes
- lecteur DVD Blue ray et scaler

Le fournisseur devra prévoir sur le projecteur les macros 2D suivantes :

- 1,33
- 1,37
- 1,66
- 1,85 en pleine matrice
- 2,35
- 2,39

Il devra également prévoir les macros nécessaires au fonctionnement des sources vidéo extérieures en provenance du scaler (DVD, Informatique, source satellite, source SD, HD, contenu alternatif...)

L'ensemble des formats seront dans l'espace couleur X'Y'Z' et seront contrôlés et alignés par les mires CST (Commission Supérieure Technique de l'image et du son).

Le projecteur pourra être utilisé soit avec des lampes de type Xénon à arc court (ou similaire), soit avec des lampes à mercure (ou similaire) pour la projection numérique. Ces lampes devront être aux normes DCI.

L'Opérateur économique devra fournir un document reprenant les caractéristiques techniques du matériel en y indiquant la durabilité des consommables (lampes, filtres ...) et donner à titre indicatif le coût annuel de fonctionnement (Coût de maintenance T.C.O. : *Total Cost Ownership* soit Coût total de possession).

❖ Equipement 3D

Il convient de tenir compte de la salle actuelle pour le choix du projecteur afin de garantir au minimum 100 candelas/m² au niveau du centre de l'écran en respectant la norme Afnor NFS 27100 (valeur mesuré avec la projection du blanc machine et en sélectionnant la macro 3D et sans lunette) (Document CST en annexe).

De la même façon que pour la 2D, le fournisseur devra mettre en place pour le projecteur des macros 3D pour tous les formats en fonction de la technologie utilisée.

Pour information, les lunettes nécessaires à la visualisation de la 3D seront fournies par la Ville de Maromme.

❖ Librairie et serveur

Au niveau des serveurs, le cinéma souhaite installer un serveur homologué DCI avec écran déporté clavier azerty et souris d'une capacité de 3 To minimum et possibilité de lire les contenus en cours de chargement.

L'établissement étant un mono-écran avec une programmation très diversifiée, il ne disposera pas d'une librairie centrale.

L'installateur inclura dans son offre le coût des systèmes de réception dématérialisés en ligne Globecast ainsi que satellitaire Smartjog (fourniture et pose).

❖ Scaler

Le fournisseur devra aussi proposer dans son offre la fourniture d'un lecteur DVD Blue ray ainsi qu'un scaler (ou un convertisseur d'entrée) pour l'établissement comprenant :

- Entrée: DVI
- VGA
- Composite
- Composante
- RVB + 2syn
- HDMI

Il conviendra également de relier le scaler à la chaîne sonore de la salle.

❖ Son

Au niveau du son, il est n'est pas prévu de modification majeure. Par contre le fournisseur proposera dans son offre une égalisation du système pour passer d'une configuration 5.1 à une configuration 7.1. Les spécificités de l'installation existante sont reprises dans le tableau récapitulatif en fin du présent document.

4.2 – OPTIONS

A – Jeu de disques durs supplémentaire

L'Opérateur économique devra indiquer en option le coût d'un jeu de disques durs de secours.

B - T.M.S. ((Theater Management System)

L'Opérateur économique proposera dans son offre en option l'installation d'un TMS

C - Dispositif pour malentendants et déficients visuel

L'Opérateur économique proposera un dispositif permettant aux personnes malvoyantes ou malentendantes de bénéficier des séances de cinéma.

4.3 –VARIANTE : FOURNITURE E POSE D'UN PROJECTEUR NUMERIQUE 2 K évolutif 4 K (avec chiffrage de l'évolution à titre indicatif)

❖ Projecteur de type tri-DMD 2K:

- Projecteur D-cinéma 2K évolutif D-cinéma 4K
- HDCP
- Sécurité 2-Compatibilité Media Block
- Ecran tactile de commande en couleur
- Alignement auto de la lampe 3 axes
- Zoom de l'objectif DLP Cinéma motorisé à mémoire

Le coût d'une éventuelle évolution du Projecteur 2 K en 4 K sera à préciser au paragraphe H de la page 7 de l'Acte d'engagement, et ce à titre purement indicatif et n'engageant aucunement la collectivité.

ARTICLE 5 – INSTALLATION

Le titulaire est tenu de procéder au démontage du projecteur 35 mm existant.

Tous les raccordements du système seront fournis et réalisés par le titulaire du marché. Il lui sera en outre demandé de fournir un mémoire technique rédigé en français.

Cependant, le câblage réseau (accès internet, liaison avec le serveur, liaisons informatique entre la cabine et la caisse) de l'établissement sera réalisé par la Ville de Maromme suivant les spécifications techniques fournies par l'installateur. Le fournisseur n'a donc pas à tenir compte de ce poste dans son offre.

De même, les travaux de maçonnerie, de climatisation, évacuation d'extraction nécessaires à l'installation numérique seront réalisés par les services techniques de la Ville suivant les caractéristiques fournies par l'installateur (débit d'air, puissance électrique nécessaire à l'équipement). Le fournisseur n'a donc pas à en tenir compte dans son offre.

Cependant, le raccordement électrique de l'installation est à réaliser par l'Opérateur économique sur un support protégé (tableau conforme installé par la Ville de Maromme) dans le local de projection. A ce titre, l'Opérateur économique est tenu de fournir un certificat de conformité de son installation électrique.

ARTICLE 6 - DETAILS DE L'INSTALLATION EXISTANTE

Numéro Salle	1
Capacité	237
Type écran *	Polichinelle
Base Ecran (Mètres)	12
Hauteur Ecran (Mètres)	5,02
Ratio Ecran	2,39
Distance de projection (Mètres)	25,08
Projecteur 35mm	Victoria 5
Automate	Cinemeccanica
Processeur son	Dolby CP650D
Chaîne B - Ampli	Qsc ISA750
Chaîne B - Enceinte face	Kcs S 7601
Chaîne B - Enceinte ambiance	Kcs SR8

Voir en annexe le dossier CST (Commission Supérieure Technique de l'image et du son)

***NOTA : Type d'écran**

Dans le cadre de ce marché, le fournisseur n'inclura pas dans son offre un changement d'écran dans la mesure où la salle est équipée d'un polichinelle.

ARTICLE 7 - CONTRAT DE MAINTENANCE

L'Opérateur économique devra proposer dans son offre un contrat de maintenance détaillé pour une durée d'un an reconductible 2 fois, comprenant une visite annuelle de l'installation et une assistance téléphonique. Le prix sera porté à l'Acte d'Engagement.

Sur un document annexe, l'Opérateur économique dressera une grille des différents éléments de l'installation afin de présenter chiffrée l'estimation des coûts de maintenance (entretien et remplacement) pour chacun de ces éléments.

ARTICLE 8 - FORMATION DU PERSONNEL

Le Titulaire du présent marché sera chargé de la formation du personnel (3 agent prévus). L'opérateur économique devra chiffrer dans son offre le coût de cette formation d'une durée minimum **de deux jours sur site**.

La formation consistera à :

- enseigner et renseigner sur l'utilisation des matériels
- valider les acquis de cette formation
- assurer la mise en place de support de formation (papier, C.D, clé USB, fichiers informatiques...)
- répondre sur place (ou par téléphone, mail ou tout autre moyen...) aux différentes questions complémentaires relatives à l'utilisation du matériel.

Elle devra permettre aux agents formés d'accéder à une utilisation aisée du matériel installé.

Visa de l'Opérateur Economique.

(Après avoir paraphé toutes les pages)